

**COMPTE - RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 23 février 2022.**

\*\*\*\*\*

**Absents excusés : Nadine CHARTEAU (pouvoir à Magalie RACINEUX), Virginie VANGEON-MAGNIER (pouvoir à Frédéric BOISDRON), Francine DUSSILLOL (pouvoir à Christine PIAUD-CUISINIER), Karine GENY-GUILLOUX, Franck DUBOIS, Bernard GRACINEAU, Nicolas VIOLLIER**

Adoption du compte rendu du conseil municipal du 9 décembre 2021.

Monsieur le Maire annonce la démission en fin d'année 2021 d'Alexandra PROU en raison de sa situation familiale. Monsieur GRACINEAU a été sollicité, étant suivant sur la liste. Monsieur GRACINEAU a accepté cette mission. Il est donc conseiller municipal depuis la réception de son courrier d'acceptation. Monsieur le Maire indique qu'au cours du Conseil Municipal du mois d'avril, il sera proposé de revoir la composition des commissions municipales pour ceux qui souhaitent se repositionner au sein des commissions. Un fichier sera adressé à chacun d'ici quelques jours.

**DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DES DELEGATIONS**

- Validation du devis auprès de CLAP pour un montant de 11 904.96 € dans le cadre du projet de requalification de la zone verte. Monsieur le Maire souhaite que cet espace soit requalifié et envisage aussi de créer du lien avec le centre-bourg. Le cabinet CLAP est le moins et mieux disant. Les commissions seront sollicitées pour abonder la réflexion du bureau d'études. Différents protagonistes (écoles, associations...) seront associés également.
- Achat d'un bus Impulsyon pour un montant de 720 € TTC. Ce bus va permettre de mettre en place une politique culturelle ambulante. Nous disposons dans nos effectifs des agents qui ont le permis pour le conduire. Monsieur BOISDRON demande si une place de parking lui est dédiée. Monsieur le Maire indique que pour l'instant il sera stocké aux ateliers mais le but est qu'il se déplace.

**FINANCES- MARCHES PUBLICS- ADMINISTRATION GENERALE**

**1- DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022(Alain THIBAUD)**

Conformément à la réglementation, les communes de plus de 3 500 habitants doivent procéder à l'adoption d'un débat d'orientations budgétaires dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget primitif.

Il est proposé d'approuver le DOB joint à la présente.

Monsieur le maire indique que depuis plusieurs années une attention est portée sur les charges de personnel. L'augmentation des charges est maîtrisée mais il ne s'agit pas de démunir les équipes et de casser la dynamique qui est en place. Il faut veiller à l'équilibre entre les dépenses et l'activité sur le terrain. Aujourd'hui on peut se féliciter du ratio entre nombre d'agent et service rendu. Chaque année il y a une augmentation quelles que soient les décisions des élus. Il y a les avancements d'échelons qui viennent obligatoirement augmenter le coût. Certaines grosses collectivités font le choix de la rationalisation des effectifs notamment lors des départs en retraite.

Sur les charges générales, la crise a de nouveau marqué les choses.

Les subventions seront présentées à la commission finances du 15 mars. Une vigilance est apportée aux associations qui ont pu être impactées par la crise sanitaire. La collectivité a les capacités à soutenir les associations. Nos résultats nous permettent de poursuivre les activités. Il faudra être vigilant sur la mobilisation du bénévolat. Il a été demandé à Ven'ensemble de re-booster les équipes.

Concernant les soucis d'effectifs au restaurant scolaire en raison du nombre d'agents impactés par le COVID, Monsieur le Maire souhaite remercier les agents qui se sont mobilisés sans se poser de question. Les élus avaient demandé à ce que le service soit maintenu pour assurer le service aux familles. Les choses étaient déjà suffisamment complexes pour les familles. Les agents ont concentré leur activité sur le fonctionnement du restaurant scolaire et mis leurs activités habituelles entre parenthèse.

Concernant l'évolution de la dette, Monsieur le Maire précise qu'il serait dangereux d'avoir une dette qui augmente sans augmentation des équipements.

Monsieur le Maire assume totalement les chiffres de la dette. Un territoire qui n'investit pas est un territoire qui recule. Certaines communes n'ont pas d'endettement mais il ne s'y passe rien. Il a toujours été fait le choix de proposer, d'investir, de répondre à un besoin de la population, de logement, professionnel, sportif, scolaire...

Emprunter, rembourser, prévoir des projets : c'est le rôle et le but d'une commune.

L'extinction de certains emprunts va permettre de nouveau de recourir à la dette pour financer de nouveaux projets. Le trésorier mesure la vision prospective de la commune et mesure l'attractivité de la commune. Le projet du centre-bourg a pu être engagé de par l'accord de la Préfecture. Monsieur le Maire continuera de proposer que la commune investisse.

Monsieur BOISDRON demande si la commune peut renégocier son prêt bancaire comme un particulier.

Monsieur le Maire indique qu'un courtier avait proposé ses services de renégociation de dette mais il n'a pas trouvé de piste d'économies. Monsieur le Maire indique que le profil de dette de la commune ne correspond pas aux critères de renégociation. Le profil de la dette à Venansault est réparti en deux catégories. Une dette ancienne dont les taux sont certes élevés, mais avec un reste dû si faible qu'il n'y a aucun intérêt à négocier. Les prêts récents bénéficient quant à eux des taux très bas de ces dernières années et n'ont donc aucun intérêt à être renégociés non plus. De plus les taux ré-augmentent, il n'est pas judicieux de renégocier maintenant.

Monsieur le Maire indique que lorsque la collectivité souhaite emprunter, les banques consultées examinent les 3 derniers comptes-administratifs et la prospective budgétaire. Elles s'assurent au préalable de la capacité de la commune à rembourser sa dette.

Monsieur le Maire indique que Venansault a été sélectionnée parmi les 177 communes de France pour la bonne qualité de la tenue des comptes. Cela montre la qualité des liens entre les élus et les services. Tout ce qui est engagé l'est fait en pleine conscience et en mesurant les risques et les impacts. Les grandes masses pour les années à venir sont connues, même si certains aléas peuvent venir perturber les choses.

Mme THAREAU-GUEYE demande comment s'effectue cette sélection. Monsieur le Maire indique que la commune ne s'est pas portée candidate. Elle a été sollicitée par la trésorerie. La trésorerie note chaque année l'efficacité des collectivités.

Concernant l'évolution des fluides : Monsieur le Maire indique que la commune adhère au groupement d'achat de l'énergie porté par le SYDEV puisque les collectivités ne peuvent pas bénéficier du tarif réglementé de l'Etat.

Le SYDEV négocie des contrats de 3 ans avec les fournisseurs d'énergie. Mais chaque année le SYDEV achète ses volumes pour l'année suivante.

En 2021, l'énergie était achetée à 50 € du mégawatt. Les derniers achats étaient de 165 €. Les achats se font habituellement en juillet août là où les tarifs sont les plus bas. En juillet le tarif était de 80 €. Une baisse était espérée mais cela n'a pas été le cas. En septembre le SYDEV a donc acheté 50% de ses besoins.

En décembre les prix se sont stabilisés à 165 €. Les 50% restant ont donc été achetés.

On passe d'un coût moyen de 50 à 122 €.

Au niveau des EHPAD cette augmentation impactait le tarif journalier de 1 €.

Les premiers jours de janvier le mégawatt a dépassé les 500 €. Cela inquiète pour les achats de 2023.

Il va falloir décider rapidement s'il faut dès à présent envisager d'acheter les volumes nécessaires pour 2023. Les dirigeants d'EDF annoncent un prix supérieur à 200 € du mégawatt.

Pour compenser ces augmentations, le SYDEV a débloqué une aide de 5 000 000 d'€ ce qui représente plus de 30% pour chaque collectivité. L'Etat va diminuer les taxes pour limiter les augmentations de tarifs.

Le contexte géopolitique actuel inquiète même si la France n'est pas très impactée par l'approvisionnement en Russie mais le marché est mondial et il y aura donc nécessairement des impacts sur tous les pays.

La Vendée travaille à disposer de ses propres moyens de production pour être capable de produire ses besoins de consommation. Il faut augmenter les actifs de production pour proposer un tarif sur 20 ans.

Monsieur le Maire aborde donc le travail engagé pour optimiser les consommations. L'éclairage public est une variable sur laquelle nous pouvons agir.

Une heure d'extinction supplémentaire représente 10% d'économie sur la facture d'électricité.

En observant l'activité et les mouvements sur la commune on remarque qu'il n'y a pas d'activité importante entre 20h et 6h. Les modifications d'horloge seront prises en charge par le SYDEV.

Monsieur le Maire met à la discussion le fait de diminuer les horaires d'éclairage : débiter à 6h30 au lieu de 6h et propose 21h30 pour l'extinction au lieu de 22h30.

L'éclairage impacte aussi la biodiversité. Les grands axes resteront éclairés pour des raisons de sécurité.

Certaines installations vont être renouvelées pour du matériel moins consommateur.

Beaucoup de personnes se déplacent en voiture le soir. Les associations qui terminent le plus tard sont des associations dont les adhérents ne sont pas de la commune et viennent en voiture.

Mme AUGEREAU indique que notre réflexion doit porter sur les lotissements

Mme THAREAU-GUEYE : est-ce que l'on a un retour des communes qui ont déjà engagé cette démarche de réduction des horaires d'éclairage.

Monsieur le Maire pose même la question de poser ou non de l'éclairage dans les nouveaux lotissements car toutes les maisons sont équipées d'éclairages avec détecteurs qui se déclenchent quand quelqu'un passe.

Mr BOISDRON : quel est le type d'éclairage ?

Monsieur le Maire indique que certains mâts sont équipés de LED mais tous les mâts ne sont pas équipés.

Le coût du changement d'équipements est élevé.

Le Département a engagé un programme de suppression des luminaires « boules ». Le SYDEV accompagne le financement de ce renouvellement d'équipements.

Madame PIAUD-CUISINIER a des craintes. Elle indique qu'il faut se barricader dans les maisons par crainte d'une intrusion par une personne malhonnête.

Madame MARTINEAU : il faut se projeter sur les déplacements les plus nombreux pour nourrir notre réflexion et prendre en compte notamment la sécurité des scolaires. Sur la grande majorité des déplacements, il faut pouvoir quantifier les déplacements piétonniers entre 19h et 22h30. Est-ce que ceux qui se déplacent à pied ont leur propre système d'éclairage ou est-ce qu'ils comptent sur l'éclairage public.

Madame AUGEREAU : il faut peut-être consulter l'ile O kids pour voir si certains enfants viennent à pied

Monsieur BOISDRON : est-ce que le système de mise en place de détecteurs sur les lampadaires ne peut pas être envisagé ?

Monsieur le Maire indique que des expérimentations sont en cours sur certaines communes mais le coût d'équipement est très important ce qui limite l'intérêt économique pour la collectivité.

Madame GENDREAU indique que cela peut entraîner des nuisances pour les riverains, en raison des flashes induits par les déclenchements.

Monsieur BOISDRON demande si la gestion peut être assurée par quartier ?

Monsieur le Maire indique que les flux se font majoritairement entre les équipements structurants et les quartiers. Les mouvements inter quartiers sont plus limités.

Le personnel communal de l'HEPAD est à 90% extérieur à la commune et circule donc en voiture.

Monsieur HILLAIRET demande si les coupures se font par secteur.

Monsieur le Maire indique qu'il y a des horloges par secteur ce qui permet la différenciation.

Les horaires pourront être définis en fonction de ce qui sera observé au niveau des déplacements piétons.

Suite à la présentation des futures dépenses dans le budget d'investissement.

Mr MARTIN demande si l'on connaît le coût de fonctionnement et de maintenance du déshydrateur.

Monsieur le Maire indique que le choix du matériel est juste fait. Il ne s'agit pas d'une machine à fonctionnement complexe ce qui ne devrait pas entraîner de coût de maintenance. La consommation énergétique est faible car ne fonctionne qu'au changement de saison

Monsieur MARTIN demande d'où vient cette humidité par comparaison aux autres équipements sportifs

Monsieur le Maire indique que l'architecte avait préconisé de faire l'impasse sur ce dispositif qui ne lui semblait pas judicieux. Mais il n'y pas de surcoût à le faire maintenant au lieu d'une installation lors de la construction.

Monsieur le Maire indique que les 620 000 € ne sont pas en totalité répercutés immédiatement sur la participation de la commune car il y a des incertitudes sur les coûts de construction. Ces sommes ne sont pas perdues et seront portées sur le bilan final de l'opération.

Sur les années suivantes, les sommes étaient prévues au contrat de concession. En 2023, il faudra recourir à l'emprunt. Cet emprunt intégrera une autorisation de programme. Il sera mobilisé par tranche et remboursé sur 20 ans et n'affaiblira donc pas les capacités annuelles d'investissement. La trésorerie ne sera pas impactée à hauteur de 400 000 € pour le centre bourg mais par un remboursement de dette qui pourrait se situer à hauteur de 100 000 € puisque c'est l'emprunt qui servira à couvrir les échéances du contrat de concession.

Monsieur le Maire indique que l'enveloppe des fonds de concours se situe à hauteur de 500 000 €. La commune va également émarger sur les contrats de territoire et les aides d'Etat en fonction des projets.

Après délibéré, le DOB est adopté par 19 voix pour et 4 abstentions.

## **2-FACTURATION A VEN'ENSEMBLE DES FRAIS RELATIFS AU DISPOSITIF SPORTS SENIORS (Alain THIBAUD)**

Par délibération du 9 décembre 2021, le Conseil Municipal a approuvé la convention d'adhésion au CDOS impliquant la mise en œuvre d'actions dans le cadre du dispositif terre de jeux 2024. Le sport pour les seniors est l'une des actions engagées. Cette action a bénéficié d'une aide financière du Département de la Vendée à hauteur de 1 000 €. Toutefois, pour bénéficier de cette aide, le projet doit être porté par une association. Il est donc proposé de facturer le coût de cette action à Ven'ensemble (3 191.40 €).

Monsieur le Maire précise que le solde de 2 191.40 € sera versé à Ven'ensemble par une subvention au budget primitif.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

## **3-REMBOURSEMENT DES FRAIS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF : PLANTATIONS 100 000 ARBRES (Alain THIBAUD)**

Dans le cadre du dispositif 100 000 arbres, engagé par la Roche sur Yon Agglomération, les enfants des écoles ont procédé à la plantation d'arbres pour reconstituer une haie au village de la Noue.

Monsieur AUBERT a acheté des denrées pour fournir un goûter aux enfants. Il est proposé de procéder au remboursement de la somme de 39.05 € à Monsieur AUBERT.

Ce sont 700 arbres qui ont été plantés par les enfants en 2 ans.

Madame THAREAU-GUEYE : demande ce qui justifie tous les abattements d'arbres sur la commune.

Monsieur AUBERT indique que ce sont 2 000 plantations qui sont prévues sur la commune cette année.

Certaines personnes riveraines des arbres se plaignent au sujet d'arbres sénescents. Il y a également un impératif règlementaire dans le cadre de la présence de réseaux. Les racines de certains arbres provoquent des dégâts sur les réseaux et la commune a été alertée par les concessionnaires pour y remédier.

La personne qui se prétend expert dans la lettre ouverte n'est pas un expert. La commune se fait accompagner de professionnels pour identifier les sujets à abattre.

Les gens qui se plaignent sont aussi ceux à qui on a enlevé des chênes pour construire LEURS piscines sur LEUR terrain privé. On ne peut donc pas à un moment demander un abattage par confort personnel et ensuite se plaindre en médiatisant des choses fausses.

Monsieur le Maire indique que quand le choix est fait d'abattre des arbres c'est pour la sécurité des usagers. Monsieur le Maire est responsable de cette sécurité.

Il y aura d'autres abattements si les experts nous indiquent que cela est nécessaire pour des raisons de sécurité.

Monsieur le Maire indique qu'il refuse régulièrement des demandes d'abattage de la part de particuliers, si la sécurité n'est pas engagée.

Le refus d'abattage de ces arbres entraîne des frais pour la collectivité, donc l'ensemble de la population, car il faut financer les frais engendrés par les dégâts.

Monsieur le Maire ajoute qu'il ne peut tolérer d'entendre qu'il ne se préoccupe pas de l'environnement car il mène chaque jour un combat en faveur du développement durable au travers des instances dont il est responsable. La presse nationale et internationale se fait régulièrement l'écho de l'innovation dont fait preuve la Vendée en matière d'énergie moins polluante et développement durable.

La politique environnementale menée par la majorité n'est pas celle souhaitée par la minorité mais il l'assume car il agit uniquement dans l'intérêt de la collectivité.

Monsieur le Maire revient sur les publications faites sur les réseaux sociaux par Monsieur HARDOUIN. Il attaque régulièrement la commune. Ces deux dernières attaques portent sur la gestion des arbres. Comment cette personne peut-elle indiquer que la commune va détruire un magnifique espace vert à l'entrée du quartier Saint Michel ? Le terrain de boule qui existe sur cet espace n'est pas adapté. Cet équipement est un lieu où les adeptes doivent pouvoir partager une activité. La commune a pour cela créé un équipement à proximité du City-Stade.

Pour ce qui concerne les 3 arbres qui vont être supprimés, ils vont l'être pour la construction de logements sociaux. Monsieur le Maire est très sensible à un article paru ces derniers jours dans la presse et qui relate la précarité de certains étudiants qui ne parviennent pas à se loger. Alors, oui il préfère abattre 3 arbres et permettre à des personnes de se loger.

Cet espace a été classé en OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) au PLU en 2014. A aucun moment Monsieur HARDOUIN n'est venu dire quoi que ce soit à ce sujet et il vient maintenant polémiquer.

Monsieur le Maire rappelle que cette personne donne des leçons alors même que son mode de communication est très polluant. En effet, les nombreux data centers nécessaires au fonctionnement des mails, messages et réseaux sociaux sont une source importante de pollution et de consommation d'énergie. Monsieur le Maire précise que cette personne préfère polémiquer sur les réseaux plutôt que se déplacer en mairie et discuter, ce qui est dommage. Monsieur le Maire privilégie la discussion en directe. Monsieur MARTIN ajoute que la salle de Tennis a été construite sur un terrain sur lequel il y avait également des arbres et qu'à son sens cet équipement aurait pu être construit dans le prolongement des équipements existants. Monsieur le Maire demande alors quelle pourrait être la possibilité d'extension de la salle de basket si besoin. Monsieur le Maire ajoute qu'il a une vision à long terme des projets sur le territoire, ce qui nécessite de réfléchir en amont aux implantations futures des équipements structurants. Madame THAREAU indique que la commune communique sur les plantations, mais elle souhaite que la commune communique sur le nombre d'arbre abattus chaque année. Monsieur le Maire indique qu'il le fera sans aucun souci puisqu'il y a un suivi du patrimoine arboré. Après délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder au remboursement des frais engagés par Monsieur AUBERT.

#### **4-REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT DE MADAME PIAUD-CUISINIER AU CONGRES DES SAGES**

Le 4-5-6 novembre 2021, Madame PIAUD-CUISINIER s'est déplacée au Congrès National des SAGES à Jeumont (Nord) pour y représenter la commune et participer aux travaux engagés par le Congrès. Il est proposé de rembourser Madame PIAUD-CUISINIER à hauteur des frais de route et d'hébergement engagés : 90 € pour l'hôtel et 439.46 € au titre des frais de transport. Monsieur le Maire ajoute que le Conseil des Sages est une instance consultative mais ne dispose pas de budget propre. Les dépenses engagées le sont en accord avec la municipalité. Après délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le remboursement des frais engagés par Madame PIAUD-CUISINIER.

#### **5-DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION DES PAYS DE LOIRE POUR LE DEPLOIEMENT DE CAMERAS DE VIDEO PROTECTION (Fabrice HILLAIRET)**

Dans le cadre du dispositif de prévention de la délinquance, il est envisagé d'étendre le dispositif de vidéo-protection au niveau du secteur des écoles. La Région des Pays de Loire peut participer au financement de ce type d'équipement au titre du fond de prévention de la délinquance. Il est donc proposé de solliciter l'aide financière de la Région des Pays de Loire à hauteur de 50% du coût du projet. Madame THAREAU-GUEYE demande pourquoi la commune poursuit un programme de déploiement de ces dispositifs alors qu'un rapport d'enquête réalisé à l'échelle nationale indique que l'utilité des caméras n'est pas avérée. Très peu d'enquêteurs demandent à visionner les caméras et seule 3% des enquêtes sont résolues par le visionnage des caméras. Monsieur le Maire indique qu'à Venansault c'est au contraire un dispositif efficace face à la recrudescence de la petite délinquance. Cette délinquance est cyclique car générationnelle. Les caméras permettent d'identifier les protagonistes, ce qui permet de les interpeller. Cela fait diminuer la délinquance. Puis cette dernière réapparaît lorsqu'une nouvelle génération de jeune dérive. Depuis 3 semaines, l'agent de prévention a passé beaucoup de temps à visionner les caméras face aux dégradations de l'abri bus de la Billardière. Monsieur le Maire constate que beaucoup de communes s'équipent ce qui reflète un besoin. Une étude est en cours au sujet d'un projet de police municipale. Nous nous sommes déplacés à Falleron et à Soullans afin de recueillir les retours d'expérience. Les policiers municipaux ont dans les 2 cas indiqué que leur mission n'est possible que s'ils disposent de caméras pour la résorption de la délinquance. Monsieur le Maire ajoute que la sinistralité a beaucoup diminué sur la commune depuis la pose de caméras. Il a appelé les parents des jeunes qui ont pu être identifiés par des caméras. Ces parents sont démunis face aux agissements de leurs enfants. Ces jeunes ou parents vont payer les coûts de remise en état. Mais il est nécessaire de tendre la main aux familles démunies dans leur pouvoir d'éducation pour que l'on puisse leur apporter une aide.

De nombreuses actions sont mises en place pour aller au-devant des jeunes. François du Colorado va à leur rencontre dans le cadre du dispositif « viens on bouge ». Malheureusement certains d'entre eux sont des « têtes brûlées » et ne veulent pas participer. Un gros travail de prévention est engagé mais cela ne suffit pas. Monsieur le Maire ajoute qu'il a reçu ces derniers jours un mail de l'association du palet dont les adhérents déplorent le comportement des jeunes qui squattent l'abribus et le hall extérieur de leur local.

Madame MARTINEAU rappelle qu'il s'agit de dégradations de biens publics et que seules les caméras permettent d'identifier les auteurs et de faire payer. Lors de l'une des dégradations l'on voit très clairement le jeune sortir de sa voiture et se jeter sur l'abribus pour casser les planches, puis repartir tranquillement avec sa voiture.

Pour Monsieur MARTIN, le système des caméras ne répond pas au problème.

Monsieur le Maire répond que l'identification des auteurs de dégradations permet leur interpellation et implique une diminution de la délinquance. Monsieur le Maire ajoute qu'il a reçu un mail des parents d'élèves qui ont trouvé des sachets à l'effigie de héros de dessins animés mais qui contenaient potentiellement de la drogue.

Monsieur HILLAIRET ajoute que les directrices d'écoles sont contraintes de dégager le city-stade de nombreuses canettes de bière avant de pouvoir l'utiliser avec les enfants. Le comportement des jeunes est inadapté.

Monsieur le Maire conclut en indiquant que les Venansaltais demandent la pose de caméras.

Après délibéré, le Conseil Municipal décide par 19 voix pour, 3 abstentions et 1 voix contre, de solliciter la subvention auprès de la Région des Pays de Loire.

## PERSONNEL COMMUNAL

### **1-CREATIONS D'UN POSTE EN EMPLOI CIVIQUE (Louissette OUVRARD)**

Par délibération du 9 décembre 2021, le Conseil Municipal a décidé de la création d'un poste en emploi civique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à raison de 24h semaine pour 8 mois, dans le cadre du label « Terre de jeux 2024 », la commune s'étant engagée à promouvoir la pratique sportive, l'animateur sportif ne pouvant à lui seul, au regard de ses missions existantes, remplir totalement cette mission et mettre en œuvre les projets souhaités.

Toutefois en raison de la nécessité de disposer d'un agrément pour ce type de recrutement et compte-tenu des délais nécessaires à l'obtention de cet agrément, le recrutement n'a pas été possible pour ce début d'année.

Il est donc proposé de créer le poste à raison de 24h hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 pour une durée de 12 mois.

Monsieur MARTIN demande si cette action n'aurait pas pu être portée par Ven'ensemble.

Madame DELAMURE indique que cela a été évoqué, mais le partenariat avec le CDOS est engagé avec la commune et ne correspond pas nécessairement aux objectifs que s'est fixé Ven'ensemble pour cette année.

Le Conseil Municipal valide cette création de poste à l'unanimité.

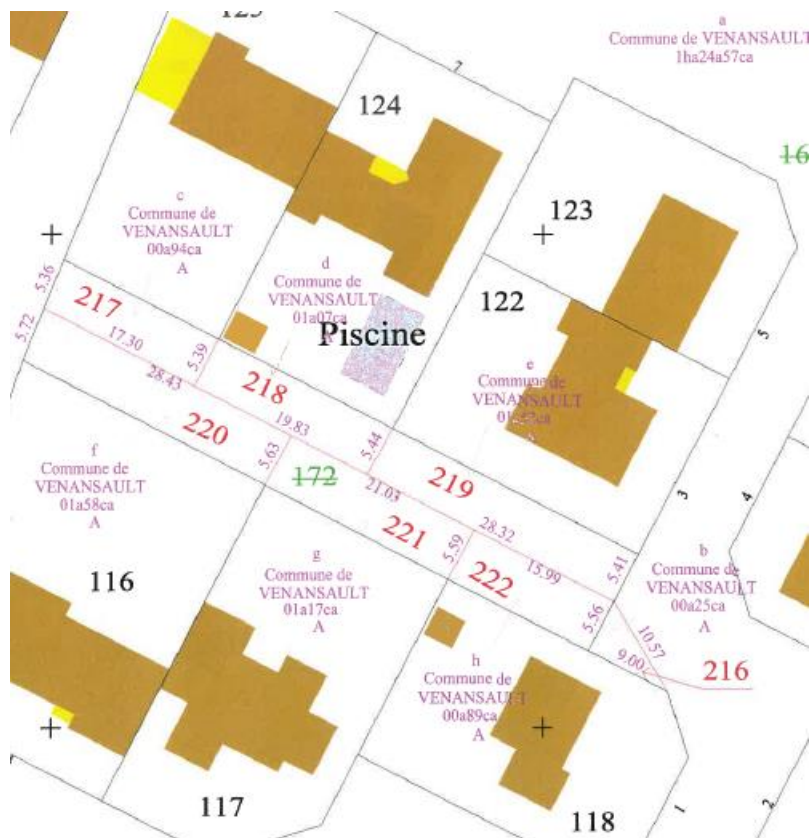
## URBANISME – ENVIRONNEMENT

### **1-CESSION PARCELLE YE 172 (Dominique RABAUD)**

Les propriétaires riverains de la parcelle YE 172 située lotissement de la Source, sollicitent l'acquisition du délaissé communal qui constitue le fonds de leurs parcelles respectives.

Considérant que rien ne s'oppose à cette cession, il est proposé d'accéder à la demande des riverains et de céder le terrain à l'euro symbolique

- YE 219 à Mr et Mme RAIMBAUD
- YE 218 à Mr et Mme FETIVEAU
- YE 217 à Mr et Mme FIANDACA
- YE 220 à Mr et Mme BEAUGENDRE
- YE 221 à Mr et Mme GUILLEMET
- YE 222 à Mr POIRAUD



Monsieur le Maire précise que les arbres classés sur cette parcelle ne seront pas abattus. Ces terrains ne sont d'aucune nécessité pour la commune. Le coût est d'environ 600 € pour les acquéreurs. Le règlement du PLU reste en vigueur sur ces parcelles. Après délibéré, le Conseil Municipal valide les cessions telles que présentées ci-dessus.

## 2-TRANSFERT DE DOMANIALITE DANS LE CADRE DE LA ZAC CLEMENCEAU (Laurent FAVREAU)

Dans le cadre de la création de la ZAC Clemenceau et des nouveaux tracés de voies qui impactent notamment des routes départementales, le Département de la Vendée a soumis à la commission permanente du 14 janvier, le transfert de domanialité de la RD 4 et de la RD 42.

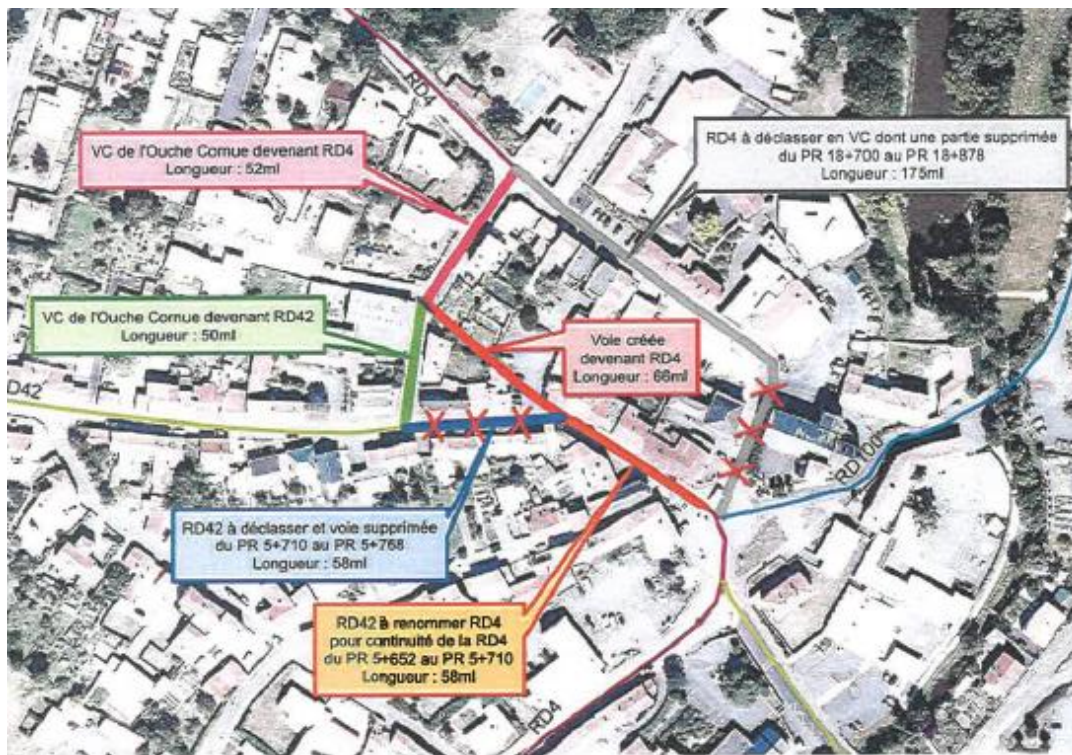
Il convient désormais que la commune acte ce transfert de domanialité, conformément au plan ci-dessous.

La rue de Lattre de Tassigny sera transférée dans le domaine communal pour un linéaire de 175 mètres et la rue Georges Clemenceau pour un linéaire de 58 mètres.

La rue de l'Ouche Cornue sera transférée dans le domaine Départemental RD 42 pour un linéaire de 50 mètres et RD 4 pour un linéaire de 52 mètres.

Une nouvelle voie départementale est créée, devenant RD 4 pour un linéaire de 66 mètres.

En contrepartie, la commune percevra une indemnité forfaitaire de 26 000 €.



Monsieur le Maire précise que ces transferts seront effectifs au jour de la création des voies.

Les dernières négociations foncières sont en cours et sont conformes aux enveloppes prévisionnelles. La réflexion est engagée pour les prochains ilots. L'appel d'offre pour la construction des deux premiers ilots va paraître cette fin de semaine et le démarrage des travaux est prévu pour fin avril début mai, sous condition du respect des enveloppes définies et du planning des entreprises. Plusieurs professionnels ont fait part de leur souhait de venir s'implanter dans les cellules disponibles.

Madame RACINEUX indique que des boîtiers photographiques de prises de vues vont être installés pour permettre à la fin du chantier de réaliser un film qui retracera le déroulement du chantier et l'évolution du secteur. Cela présente un intérêt pour l'histoire de la commune.

Monsieur BOISDRON ajoute qu'il a réalisé une vue en vision 360° avec un drone avant le démarrage des travaux. Monsieur le Maire approuve cette initiative qui contribue à la réalisation d'archives de travaux.

Madame RACINEUX précise qu'un drone survolera la zone également tous les 6 mois.

Après délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité ces transferts de voies.

## INTERCOMMUNALITE

### **1-APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT SUITE AU TRANSFERT DE LA SMAC (salle de musiques actuelles) (Laurent FAVREAU)**

La Roche-sur-Yon Agglomération, par délibération du 19 décembre 2017, est compétente pour la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire dont la Salle des Musiques Actuelles amplifiées, détenant un label Scènes de musiques actuelles (SMAC) au sens de la définition donnée par le ministère de la Culture (lieux musicaux jouant un rôle fondamental en termes de diffusion et d'action culturelle, espaces de découvertes ouverts à un large public, notamment les jeunes, dans une perspective d'aménagement culturel du territoire), centrée sur la découverte, l'apprentissage et le développement d'activités musicales actuelles sur le territoire de l'Agglomération, et fondée sur la réalisation de partenariats avec les acteurs et les institutions existantes et œuvrant en matière musicale sur le territoire communautaire.

La Roche-sur-Yon Agglomération a acquis les terrains et conclu des marchés publics en son nom propre pour la réalisation d'un équipement culturel labellisé SMAC dénommé QUAI M, d'une superficie de 2 826 m<sup>2</sup> répartis sur 3 niveaux avec 2 salles de concert (875 et 198 places) et 5 studios de répétition dont l'ouverture au public est prévue en septembre 2022. Elle confiera à l'association Fuzz'Yon la gestion de l'équipement QUAI M.

Aussi, la commune de La Roche-sur-Yon, qui a confié la gestion d'une salle de musiques actuelles située 10 rue Pasteur et d'une capacité de 300 places debout, à l'association Fuzz'Yon et détenant le label SMAC, ne



sera plus en charge d'un équipement labellisé SMAC sur le territoire de l'Agglomération à compter de la fermeture définitive de cette salle en 2022.

Ainsi, la Commission Locale des Charges transférées (CLECT) de La Roche-sur-Yon Agglomération s'est réunie le 30 novembre 2021 pour déterminer les charges nettes transférées concernant la gestion d'une salle de musiques actuelles labellisée SMAC.

Le périmètre du transfert de charges est limité à la gestion et l'exploitation d'un équipement labellisé SMAC et non lié au transfert d'un bâtiment existant.

Les membres de la CLECT, ont retenu selon la méthode règlementaire, un coût net de charges transférées de 336 867 € entre la commune de La Roche-sur-Yon et La Roche-sur-Yon Agglomération.

Ce montant correspond à la moyenne, sur les 3 derniers exercices clos, des subventions de fonctionnement et d'équipement versées par la commune à l'association Fuzz'Yon.

L'attribution de compensation en fonctionnement de la commune de La Roche-sur-Yon diminuera de 336 867 € à compter de 2022 après approbation du rapport définitif de la CLECT par l'ensemble des communes membres puis délibération du Conseil d'Agglomération pour fixer le montant de l'attribution de compensation de la commune de La Roche-sur-Yon.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver le rapport de la CLECT du 30 novembre 2021, tel que présenté.

Monsieur le Maire précise que l'évolution de l'activité sera prise en charge par l'agglomération.

Madame MARTINEAU indique qu'elle a pu visiter les lieux durant les travaux en compagnie de Fuzz'Yon. Ce bâtiment mérite d'être visité au regard de sa conception. La petite salle permet d'accueillir 300 personnes debout et la grande salle 800.

Il s'agit d'un outil exceptionnel à destination du monde culturel. Il y a quelques sollicitations nationales pour venir tenir des concerts dans cette salle. En France il existe 150 SMAC et donc de la concurrence. Malgré tout l'atout est le catering : espace de détente que peuvent occuper les artistes avant le concert. La vue sur la gare est très belle. La ville de la Rochelle envie cet équipement.

Le Conseil Municipal valide les modalités de ce transfert à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Madame RACINEUX rappelle à Monsieur MARTIN son mail du 4 janvier et indique qu'elle est en attente de réponse.

Monsieur MARTIN indique que son groupe est encore en discussion car ils ne parviennent pas à se mettre d'accord.

Monsieur le Maire indique qu'il faut programmer la réunion publique qui « remplacera » les vœux, car il s'agit d'un moment d'échanges important.